



2024-08

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

AIGNE

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**OBJET : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, budget principal M57.****L'an deux mille vingt-quatre****Le : onze avril à 18 heures 00****LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE****Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire****Date de la convocation : le 29 mars 2024****PRÉSENTS :** FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan., MAS Claude.**EXCUSES/ABSENTS :** CHOUFAC Gérard, GLEIZES Julien (procuration à Madame Dominique VIDAL)

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, budget principal M57, ce jour, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement M57

→ Résultat de l'exercice 2023	72 481,95€
→ Report 2023	155 303,24€
→ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	227 785,19€

Section d'investissement M57

→ solde d'exécution 2023	- 88 563,95€
→ excédent de financement 2022	125 846,62€
→ solde exécution reporté	37 282,67€

Constatant les restes à réaliser :

- en dépenses : 23 500,00€
- en recettes : 20 550,00 euros
- besoin : **2 950,00 euros**

Le programme d'investissement 2023 fait apparaître au 31 décembre 2023 un besoin d'autofinancement complémentaire de 2 950,00 euros qui est couvert par le solde d'exécution 2023 de la section de fonctionnement.

Décide d'affecter les résultats comme suit :

EXPLOITATION : compte 002 recettes: 181 725,30euros
INVESTISSEMENT : compte 1068 recettes : 46 059,89euros
INVESTISSEMENT : compte 001 recettes: 37 282,67 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
 Pour être publiée et déposée auprès
 de la Préfecture de MONTPELLIER
 A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.